



## Dégradations dans un logement

Par **julie**, le **17/11/2008** à **14:05**

Bonjours, rnMon ami est allé chez un collègue et a par mégarde cassé une vitre.rnLe propriétaire n'a pas souhaité faire marcher la responsabilité civile et nous a demandé de réparer les dégats, ce que nous avons fait.rnAujourd'hui le propriétaire rencontre de nouveaux problèmes avec cette vitre et nous redemande de faire les travaux malgré l'envoi d'un courrier avec la facture de notre réparation! Il prétend également que c'est à ses locataires de faire marcher la responsabilité civile.rnNous estimons ne plus avoir à payer quelques réparations que se soit. A - t- il réellement le droit de procéder ainsi? rnmerci

Par **domi**, le **17/11/2008** à **18:31**

Bonsoir , si votre collègue est locataire de la maison , c'était effectivement à lui de faire marcher son assurance et pas au propriétaire ! Domi

Par **julie**, le **18/11/2008** à **14:15**

D'accord mais peut il alors nous demander encore quelque chose alors que nous avons effectué la réparation?

Par **Marion2**, le **18/11/2008** à **17:52**

Bonsoir, Dans la mesure où vous avez procédé à la réparation, il n'a pas à vous  
deamander une nouvelle intervention.